

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté d'agglomération Ardenne Métropole (49 Avenue Léon Bourgeois - BP 30559 - 08003 Charleville-Mézières) pour le nouveau plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration située à Charleville-Mézières**

**(territoires des communes de Chappes, Chaumont-Porcien, Corny-Machéroménil, Coucy, Doux, Ecly, Faissault, Fraillicourt, Hannogne-Saint-Remy, Inaumont, Lepron-les-Vallées, Mesmont, La Neuville-les-Wasigny, Novy-Chevrières, Remaucourt, Remilly-les-Pothées, Rouvroy-sur-Audry, Saint-Fergeux, Saulces-Monclin, Seraincourt (siège de l'enquête), Sery, Seuil, Sévigny-Waleppe, Son, Thin-Le-Moutier, Vaux-Villaine, Viel-Saint-Remy et Wasigny)**

L'enquête publique, ouverte par arrêté préfectoral du 30 octobre 2019, porte sur le plan d'épandage des boues (5500 m<sup>3</sup> en moyenne par an de matière brute) de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole sur des parcelles situées sur les 28 communes citées en titre.

Cette enquête durera *31 jours consécutifs du jeudi 21/11/ 2019 au samedi 21 /12/ 2019 inclus* notamment, en mairie des communes citées en titre, aux heures et jours d'ouvertures au public et pendant les permanences du commissaire-enquêteur selon le tableau ci-dessous

<p><b>Seraincourt (siège de l'enquête)</b> épandage : 555, 79 ha  <u>Heures d'ouverture au public</u> : mardi 8h -12h et jeudi 17h – 19h.  <i><u>Permanences du commissaire-enquêteur</u> : jeudi 21/11/ 2019 17h-19h. Samedi 21/12/ 2019 10h à 12h</i></p>		
<p>Chappes, épandage : 92,66 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> mardi : 10h30 -18h30.</p>	<p>Chaumont-Porcien, épandage : 139,96 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> lundi, mardi, jeudi : 14h – 17h mercredi et vendredi : 9h – 12h</p>	<p>Corny-Machéroménil, épandage : 11, 69 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> jeudi : 17h – 19h.</p>
<p>Coucy, épandage 23,21 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> lundi, mardi, vendredi, samedi 8h30 -11h30 jeudi : 13h45 – 16h30 (Coucy 2)</p>	<p>Doux, épandage 50,21 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> mardi : 13h30 – 16h30 jeudi : 9h -11h</p>	<p>Ecly, épandage 23,61 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> mardi : 18h15-19h15 jeudi : 8h30 – 10 h</p>
<p>Faissault, épandage 5,89 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> mardi : 8h -12h, jeudi 17h30 – 18h30.</p>	<p>Fraillicourt, épandage 33,45 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> vendredi :9h -13h.</p>	<p>Hannogne-Saint-Remy, épandage 545,16 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> lundi, jeudi : 17h45 -18h30 <i><u>Permanence du commissaire-enquêteur</u> : lundi 25 /11/ 2019 :16h -18h</i></p>
<p>Inaumont, épandage : 68,87 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> mardi :16h30 – 18h30.</p>	<p>Lépron-les-Vallées, épandage : 23,42 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> jeudi :17h – 19h</p>	<p>Mesmont, épandage : 4,05 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> jeudi :14 h – 17h.</p>
<p>La Neuville-les-Wasigny, épandage : 14,4 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> mercredi : 8h30 -10h30.</p>	<p>Novy-Chevrières, épandage : 66,38 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> lundi :9h -12h, mardi: 14h -17h vendredi :16h30 – 19h30</p>	<p>Remaucourt épandage 61,90 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> mardi : 14h -18h</p>

Remilly-les-Pothées épandage 49,30 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> lundi : 9h-12h et 13h30- 17h30 mardi : 10h30 -12h vendredi : 17h30- 19h. <u>Permanence</u> <u>du commissaire-enquêteur</u> lundi 16 /12/ 2019 : 10h -12h	Rouvroy-sur-Audry, épandage 3,69 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> lundi et jeudi : 17 h -19 h mardi et vendredi : 14 h – 16 h	Saint-Fergeux, épandage 43,95 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> lundi : 13h30 -15 h 30 jeudi : 10 h – 12 h.
Saulces-Monclin, épandage 61,92 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> lundi, vendredi : 13 h 30-17 h 30 mercredi : 13 h 30-19 h. <u>secrétaire de mairie</u> mardi et jeudi : 13 h 30 -17 h 30.	Sery, épandage 71,14 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> mercredi : 10 h-12h vendredi : 14 h-16h	Seuil, épandage 6,03 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> mardi : 13 h 30 -17 h 30 jeudi : 9h -13 h 30
Sévigny-Waleppe, épandage 47,27 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> lundi : 13h 15h30 jeudi : 9h30-12h00	Son, épandage 115,33 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> mardi : 14 h – 17 h jeudi : 14 h – 15 h 30. <u>Permanence</u> <u>du commissaire-enquêteur :</u> jeudi 12 /12/ 2019 : 14h -16h	Thin-Le-Moutier, épandage 32,96 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 11h à 12h. <u>Permanence</u> <u>du commissaire-enquêteur :</u> lundi 2/12/ 2019 : 10h-12h
Vaux-Villaine, épandage 6,66 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> mercredi : 19h-20h vendredi : 12h -13h	Viel-Saint-Rémy épandage 31,52 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> mardi, jeudi : 10h30 – 12H00.	Wasigny épandage 23,12 ha <u>Heures d'ouverture au public</u> mardi et vendredi : 10h -12h

Le public pourra, du jeudi 21/11/ 2019 jusqu'à la clôture de l'enquête (samedi 21/12/ 2019 à 12h) :

consulter le dossier complet de l'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact :

- sur support papier en mairie de Seraincourt aux heures habituelles d'ouverture au public (cfr tableau ci-dessus),
- en version dématérialisée, sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Hors ICPE (loi sur l'eau, urbanisme) , sur un poste informatique au siège de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole aux jours et horaires suivants: du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 et sur support informatique (clé USB) mis à la disposition de chacun au sein des communes concernées.

consulter un dossier sommaire sur support papier dans les mairies des 27 communes autre que Seraincourt.

Ce dossier présente uniquement les parcelles de la commune concernées par les épandages.

formuler ses observations et propositions :

- par courriel transmis au commissaire-enquêteur à : [pref-epandage-ardenne-metropole@ardennes.gouv.fr](mailto:pref-epandage-ardenne-metropole@ardennes.gouv.fr). La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet sus-mentionné,
- par courrier postal au commissaire-enquêteur adressé à : mairie place d'Ecosse – 08220 Seraincourt – à l'attention de M. Alain Corniquet, commissaire-enquêteur qui les visera et les annexera au registre,
- directement sur le(s) registre(s) d'enquête à feuillets non-mobiles, côté(s) en mairie des 28 communes aux heures d'ouvertures au public ( cfr tableau ci-dessus)
- lors des permanences du commissaire enquêteur à même de recevoir les observations et propositions écrites du public et de retranscrire, par écrit ou par dactylographie, les observations orales signées des intéressés. Ces observations sont annexées au registre avec tout document ou toute étude concernant cette affaire.

M. Alain Corniquet, éducateur spécialisé retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur. En cas d'empêchement du commissaire-enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui, ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

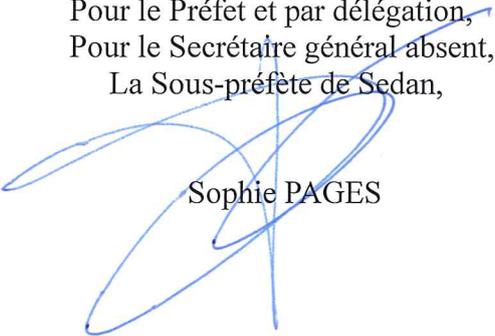
Au terme de la procédure, le plan d'épandage sera, par arrêté du préfet des Ardennes, autorisé (sous réserves de certaines prescriptions) ou refusé.

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Seraincourt, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Patrice Thomas ou de M. Rémy Tutiaux, personnes responsables du projet, à l'adresse suivante : communauté d'agglomération Ardenne Métropole, 49 Avenue Léon Bourgeois - BP 30559 - 08003 Charleville-Mézières ou par courriel à [patrice.thomas@ardenne-metropole.fr](mailto:patrice.thomas@ardenne-metropole.fr) ou [remy.tutiaux@ardenne-metropole.fr](mailto:remy.tutiaux@ardenne-metropole.fr).

Charleville-Mézières le 30 octobre 2019,

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Secrétaire général absent,  
La Sous-préfète de Sedan,

  
Sophie PAGES

